

À compter du 5 novembre 2018,
quelque soit votre lieu d'habitation
tous les actes d'enregistrement tels que :
actes notariés, cessions de bien meubles,
dons manuels, actes judiciaires,
déclaration de succession...

s'effectueront au

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT

situé au

Centre des Finances Publiques d'Ermont 421, rue Jean Richepin – BP 85 95125 ERMONT CEDEX

Horaires d'ouverture

Lundi 8h45 - 12h15 / 13h30 - 16h Mardi 8h45 - 12h15 / 13h30 - 16h

Mercredi 8h45 - 12h15 Jeudi 8h45 - 12h15

Vendredi 8h45 - 12h15 / 13h30 - 16h

Le Service départemental de l'enregistrement est créé par arrêté du 16 juillet 2018. Il sera exceptionnellement fermé le 2 novembre 2018.

